

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

**SOCIETE CARTHAGE CEMENT**

**Siège Social :** Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La Société CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 30 Juin 2020 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : Mr Ahmed SAHNOUN et Mr Mohamed HZAMI.

**BILAN**

Arrête au 30 juin

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u>	<u>30-juin</u>	<u>31-déc</u>
		<u>2020</u>	<u>2 019</u>	<u>2019</u>
<b>ACTIFS</b>				
<b><u>Actifs non courants</u></b>				
<i><u>Actifs immobilisés</u></i>				
Immobilisations incorporelles		4 330 915	3 931 023	4 101 413
Moins : amortissements II		-2 405 707	-2 101 140	-2 237 471
	1	<u>1 925 208</u>	<u>1 829 883</u>	<u>1 863 942</u>
Immobilisations corporelles		939 914 755	989 402 845	995 475 736
Moins : amortissements IC		-344 056 306	-319 060 554	-340 023 888
	2	<u>595 858 449</u>	<u>670 342 292</u>	<u>655 451 848</u>
Immobilisations financières		6 950 151	11 530 407	5 334 342
Moins : provisions IF		-96 217	-96 217	-96 217
	3	<u>6 853 934</u>	<u>11 434 190</u>	<u>5 238 125</u>
<i><u>Total des actifs immobilisés</u></i>		<u>604 637 592</u>	<u>683 606 364</u>	<u>662 553 916</u>
Autres actifs non courants	4	5 870 230	4 134 918	5 132 610
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<b><u>610 507 821</u></b>	<b><u>687 741 282</u></b>	<b><u>667 686 525</u></b>
<b><u>Actifs courants</u></b>				
Stocks		88 857 840	77 843 786	91 457 678
Moins : Provisions/Stocks		-472 805	-472 805	-472 805
	5	<u>88 385 035</u>	<u>77 370 981</u>	<u>90 984 873</u>
Clients et comptes rattachés	6	47 532 366	70 293 741	39 506 932
Moins : Provisions /Clients		-4 668 552	-2 758 743	-3 105 388
		<u>42 863 814</u>	<u>67 534 998</u>	<u>36 401 544</u>
Autres actifs courants	7	68 498 495	26 064 339	25 119 327
Liquidités et équivalents de liquidités	8	37 738 712	3 696 939	5 619 891
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<b><u>237 486 056</u></b>	<b><u>174 667 257</u></b>	<b><u>158 125 634</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b><u>847 993 878</u></b>	<b><u>862 408 539</u></b>	<b><u>825 812 159</u></b>

## BILAN

Arrête au 30 juin

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u>	<u>30-juin</u>	<u>31-déc</u>
		<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2019</u>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>				
<b><u>Capitaux propres</u></b>				
Capital social		343 624 940	172 134 413	172 134 413
Réserve légale		588 801	588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		151 619 117	117 321 012	117 321 012
Pertes reportables		-82 281 793	-78 779 603	-78 779 603
Amortissements différées		-285 768 020	-241 977 767	-241 977 767
Pertes non reportables		-12 977 853	-8 959 545	-8 959 545
<b><u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u></b>		<b><u>116 614 426</u></b>	<b><u>-37 863 455</u></b>	<b><u>-37 863 455</u></b>
Résultat net de la période / Exercice		-3 261 917	-27 915 251	-51 310 751
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	9	<b><u>113 352 509</u></b>	<b><u>-65 778 706</u></b>	<b><u>-89 174 206</u></b>
<b>PASSIFS</b>				
<b><u>Passifs non courants</u></b>				
Emprunts	10	281 665 914	294 282 789	271 424 967
Crédits bails	11	623 086	1 201 053	758 682
Comptes courants actionnaires	12	52 277 356	120 097 134	121 101 761
Provisions pour risques et charges	13	4 727 485	8 275 337	5 210 805
<b><u>Total des passifs non courants</u></b>		<b><u>339 293 841</u></b>	<b><u>423 856 313</u></b>	<b><u>398 496 215</u></b>
<b><u>Passifs courants</u></b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	60 101 698	95 322 092	78 031 356
Autres passifs courants	15	162 113 200	163 569 480	168 323 648
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	173 132 630	245 439 360	270 135 146
<b><u>Total des passifs courants</u></b>		<b><u>395 347 528</u></b>	<b><u>504 330 932</u></b>	<b><u>516 490 150</u></b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b><u>734 641 369</u></b>	<b><u>928 187 245</u></b>	<b><u>914 986 365</u></b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		<b><u>847 993 878</u></b>	<b><u>862 408 539</u></b>	<b><u>825 812 159</u></b>

## ETAT DE RESULTAT

Relatif à l'exercice clos au 30 juin

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTES</u>	<u>30-juin</u>	<u>30-juin</u>	<u>31-déc</u>
		<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2019</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	17	102 046 168	121 537 896	249 594 617
Production immobilisée	18	5 360 601	3 890 123	8 275 517
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>107 406 769</b>	<b>125 428 019</b>	<b>257 870 134</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation des stocks de produits finis et des encours		4 305 853	-20 272 823	-26 190 126
Achats d'approvisionnements consommés	19	46 315 104	93 437 672	169 301 606
Charges de personnel	20	15 286 696	13 913 919	28 794 409
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	22 888 915	22 060 449	45 826 629
Autres charges d'exploitation	22	8 011 386	8 359 446	17 026 242
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>96 807 954</b>	<b>117 498 663</b>	<b>234 758 760</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 598 815</b>	<b>7 929 356</b>	<b>23 111 374</b>
Charges financières nettes	23	-31 705 954	-34 693 442	-72 705 320
Produits des placements		324 065	5 088	18 683
Autres gains ordinaires	24	19 456 567	214 312	523 628
Autres pertes ordinaires	25	-1 733 103	-1 098 934	-1 685 626
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT</b>		<b>-3 059 610</b>	<b>-27 643 620</b>	<b>-50 737 261</b>
Impôt sur les bénéfices		-202 307	-271 631	-573 490
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-3 261 917</b>	<b>-27 915 251</b>	<b>-51 310 751</b>

## ETAT DE FLUX

Relatif à l'exercice clos au 30 juin

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>30-juin</u>	<u>30-juin</u>	<u>31-déc</u>
	2020	2019	2019
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	93 693 232	162 212 864	324 447 279
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-85 665 947	-148 189 363	-274 543 936
Intérêts payés	-3 980 888	-4 213 966	-9 135 384
Impôts et taxes payés	-54 159	-72 392	-52 132
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>3 992 238</b>	<b>9 737 143</b>	<b>40 715 827</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immo corp et incor	-2 957 080	-3 200 893	-1 560 731
Décaissements affectés à l'acquisition d'imm financières	-369 005	-558 100	-1 323 000
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-3 326 085</b>	<b>-3 758 993</b>	<b>-2 883 731</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	205 788 632	0	0
Encaissements provenant des emprunts bancaires	146 081 767	21 760 000	71 463 805
Remboursements des emprunts bancaires	-42 512 284	-30 803 968	-27 502 683
Remboursements des crédits leasing	-173 115 789	-816 776	-95 765 384
Intérêts payés sur remboursement d'emprunt	-62 003 089	13 694 321	-2 644 725
Remboursements Comptes Courants Actionnaires	0	-721 711	-1 511 963
<b>Flux de trésorerie provenant des &lt;affectés aux&gt; activités de financement</b>	<b>74 239 237</b>	<b>3 111 865</b>	<b>-55 960 950</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>74 905 390</b>	<b>9 090 016</b>	<b>-18 128 854</b>
<b>Trésorerie au début de la période/de l'exercice</b>	<b>-60 399 460</b>	<b>-42 270 606</b>	<b>-42 270 606</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période/de l'exercice</b>	<b>14 505 930</b>	<b>-60 569 232</b>	<b>-60 399 460</b>

## ***I. Présentation de la société***

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés : Carthage Cement SA et GCNTrade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N° 41895 BEN AROUS/ 41020 devenu après refonte N° 48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	<u>(7.395.875)</u>
<b><u>Apport net</u></b>	<b><u>110.628.081</u></b>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaire rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

### ***I. PRESENTATION DE LA SOCIETE (suite)***

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelage de Berbères » (société en veillesse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement.

## ***II. Evènements significatifs de la période***

### ***II.1 Affaire de surfacturation***

La société a constaté courant le premier semestre 2020 l'impact de l'affaire de surfacturation du coût de la cimenterie au niveau des états financiers intermédiaires au 30 juin 2020.

La cour d'appel a émis un jugement en date du 15 novembre 2019 condamnant solidairement les parties : FLS SMITH, PROKON, EKON ainsi que les actionnaires fondateurs Lazhar STA et Belahassen Trabelsi et un intermédiaire (représentant de la société FLS SMITH en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'euros à Carthage Cement au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. Carthage Cement a porté cette affaire en cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard et les dommages subis par la société dus à cette surfacturation.

Par ailleurs, un différend oppose actuellement Carthage Cement à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie). Carthage Cement réclame la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui auraient dû être réalisés par cette dernière avant le transfert de la cimenterie et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties.

Carthage Cement a reçu courant le premier semestre 2020 un virement de la part de FLS Smith pour un montant de 2 millions d'euros. Cet évènement important est considéré par le management comme un signe de reconnaissance de la part de FLS Smith de cette condamnation. Par ailleurs, les délais légaux de recours ont expiré et une seule partie (sur les six parties condamnées) a introduit une action en opposition. Ceci aussi est un indicateur que Carthage Cement a de fortes chances de remporter cette affaire au niveau de la cour de cassation. Sur la base de ces éléments, le management estime que le montant de 30 millions d'euros constitue à ce stade le montant minimum acquis par la société. Par ailleurs, la société dispose déjà dans ces comptes des dettes envers les parties condamnées qui permettent de couvrir au minimum le montant de 30 millions d'euros. Ainsi, le management a procédé à la comptabilisation des impacts comptables de ce jugement au niveau des états financiers intermédiaires au 30 juin 2020.

Du fait que le montant de surfacturation a impacté le coût initial de la construction, le management a procédé donc à la soustraction de ce montant de 30 millions d'euros (en retenant son équivalent en TND en cours historique conformément aux termes du jugement) de la valeur brute des immobilisations concernées. Le gain au titre des amortissements antérieures à 2020 (correspondant aux amortissements excédentaires relative au montant surfacturé) a été constaté parmi les autres gains de l'exercice et ce conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'impact comptable de cette opération :

Désignation	En DT
<b>Bilan :</b>	
▪ Construction Cimenterie	(31 084 965)
▪ Installations Techniques Cimenterie	(31 516 514)
▪ Amortissements constructions Cimenterie	6 562 381
▪ Amortissements Installations techniques Cimenterie	9 980 229
▪ Produits à recevoir Groupe FLS	40 920 987
▪ Dettes fournisseurs	15 375 460
▪ Virement reçu de FLS	6 305 032
<b>Etat de résultat :</b>	
▪ Gains Ordinaires	16 542 610

Il est à signaler comme mentionné ci-dessus, Carthage Cement a introduit une action en cassation pour réclamer en plus du montant en principal de 30 million d'euros, un montant supplémentaire au titre des dommages et intérêts subis par la société à la suite de cette affaire. A la date de présente publication de ces états financiers intermédiaires, la cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement.

Concernant le litige avec NLS, le management a procédé à la constatation d'un gain de 2,8 MDT correspondant au montant des dettes de NLS dans les comptes de la société. Le management considère que ce montant est le gain minimum qui sera réalisé par Carthage Cement en attendant le dénouement du différend opposant les deux parties.

Il est à rappeler aussi qu'un montant de 8.2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016) au titre des montants facturés par les constructeurs de la cimenterie (FLSSMITH, EKON et PROKON ) à Carthage Cement et que cette dernière a jugé non justifiés. Ce montant porte principalement sur les éléments suivants :

- i) Certaines factures ont été émises par les constructeurs de la cimenterie suite à un memorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding »- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles ;
- ii) La prise en charge par les constructeurs des frais de remplacement de certains équipements défectueux au sein de la cimenterie et ce dans le cadre de la garantie contractuelle de remplacement des équipements défectueux prévue par le contrat ;
- iii) Les réclamations de CARTHAGE CEMENT relatives à une affaire de malversation intentée contre les constructeurs de la cimenterie

## ***II.2 Crise COVID-19***

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (« OMS ») a déclaré l'état de pandémie en relation avec la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19.

En Tunisie, des mesures de protection de la santé publique ont été entreprises à partir de 16 mars 2020 à la suite de la propagation de la maladie.

Dès le début de la crise sanitaire COVID-19 et avant même les premières mesures prises par les autorités tunisiennes, la société a procédé à la mise en place d'un plan de continuité de l'activité (PCA) et de mesures clés mises en place pour assurer la sécurité des salariés et maintenir l'activité essentielle de la société. Ce plan de continuité a permis de mettre en place les mesures barrières de prévention, les règles de communication interne et externe de la société et l'ajustement de la chaîne logistique.

La crise sanitaire et économique engendrée par la pandémie du COVID-19 a impacté négativement l'activité de la société. En effet, le management a décidé de suspendre l'ensemble de ses activités (production et vente) depuis le 23 mars 2020 et ce jusqu'au déconfinement progressif qui a été décidé par le gouvernement Tunisien à partir du 04 mai 2020. De ce fait, une reprise partielle du service « livraison de marchandises » a été autorisée par le management à partir du 4 mai 2020 alors que la reprise générale des autres activités de la société n'a eu lieu que vers la fin du mois de mai.

Cette fermeture a eu comme conséquence un impact négatif sur le résultat au 30 juin 2020 estimé à 24,7 MDT. Il est à noter par ailleurs que ledit résultat tient compte d'un gain exceptionnel de 20,6 MDT.

Dans ce contexte de crise, le management s'est assuré de la recouvrabilité de ses actifs dont principalement les stocks et les créances envers les clients et a constaté les provisions nécessaires.

Pour faire face à cette situation, la société a souscrit aux mesures gouvernementales prévues par le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-6 du 16 avril 2020 et a obtenu un accord de principe pour le bénéfice des mesures d'accompagnement fiscales et bancaires prévues à cet effet et qui sont relatives principalement au rééchelonnement des dettes fiscales sur 7 ans et des dettes bancaires en commun accord avec les banques concernées.

A la date d'arrêtée des états financiers intermédiaires au 30 juin 2020, la société a déposé toutes les demandes requises auprès des instances concernées pour le bénéfice des mesures d'accompagnement ci-avant citées.

### ***III. Situation financière de la société***

La société Carthage Cement connaît des difficultés de trésorerie qui sont dus aux éléments cumulés suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement.
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulées enregistrées par Carthage Cement et ayant atteint un niveau de 384 millions de DT au 30 Juin 2020 (y compris la perte la période s'élevant à 3.2 millions de DT).

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris depuis 2019 et courant 2020 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à
  - ✓ une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT). Cette opération a été bouclée en 2020 (voir note B.9 pour plus de détails)
  - ✓ un accord de restructuration des emprunts bancaires conclus avec certaines banques (l'accord prévoit une période de grâce de 18 mois et baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);
- Une restructuration opérationnelle par un plan de départ volontaire ayant contribué à la réduction de l'effectif de la société ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;
- Relance de l'appel d'offre de la cession de la part de l'Etat dans le capital de Carthage Cement

Sur la base de ces actions, le management de la société a établi un business plan pour la période 2020-2024 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements. Les états financiers intermédiaires ont été ainsi établis selon le principe de continuité d'exploitation.

#### ***IV. Référentiel d'élaboration des états financiers***

Les états financiers intermédiaires de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 et plus particulièrement la NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre.

Les états financiers intermédiaires doivent être lus en liaison avec les états financiers annuels au 31 décembre 2019.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des états financiers intermédiaires au 30 juin 2020 sont identiques à ceux appliqués pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2019.

#### ***V. Bases de mesure et principes comptables appliqués***

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

##### **V.1 Unité monétaire**

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

##### **V.2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (c'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués

de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction et de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	30 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et outillage industriel	20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

### **V.3 Contrats de location**

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

### **V.3 Contrats de location (suite)**

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **V.4 Les frais préliminaires**

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires d'une entreprise en phase de création sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de la cimenterie et de cinq ans, à partir de leur engagement.

### **V.5 Stocks**

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,

– Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

## **V.6 Emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

## **V.7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants**

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

## **V.8 Provisions pour risques et charges**

### *Provision pour litiges*

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

### *Provision pour indemnités de départ à la retraite*

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servis au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux

d'actualisation, le taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courant.

#### **V.9 Liquidité et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

#### **V.10 Revenus**

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

#### **V.11 Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

### **VI. Contrôles en cours**

#### **VI-1 Contrôle fiscal**

##### **VI-1.1 Contrôle fiscal 2008-2011**

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction

des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société.

En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société.

#### **VI-1.2 Contrôle fiscal GCN**

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 de recalculer le montant des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un montant révisé de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

### **VI-1.3 Contrôle fiscal 2011-2012**

Un troisième contrôle courant 2013, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En Décembre 2017, ce contrôle Fiscal a été clôturé par la reconnaissance de dette relative à la RS, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT.

La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation d'office précitée. A l'état actuel des choses, aucune décision de justice n'a été rendue.

Une provision de de 1.907.813 DT a été constatée par la société au niveau des états financiers au 31 décembre 2017 en couverture à ces différents contrôles fiscaux susmentionnés.

### **VI-1.4 Contrôle social**

La société a reçu en février 2018 une notification d'un nouveau contrôle social couvrant les exercices 2015 à 2017. Le contrôle a porté sur les avantages en nature au profit du personnel de la société non déclarée, les gratifications de fin de service ainsi que les jetons de présence servis aux membres du conseil d'administration. Le montant ayant fait l'objet de la notification est de 2 892 624 DT.

Une provision pour ce montant a été constatée par la société au niveau des états financiers au 31 décembre 2018.

## **A/ACTIFS**

### **NOTE N°1:IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent au 30 juin 2020 un solde de 1.925.208 DT contre 1.863.942DT au 31 décembre 2019, soit une baisse de 61.266DT qui s'analyse comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>30/06/2019</u></b>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Licences	880 698	727 790	610 651
Logiciels	737 869	661 275	608 024
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348	12 348
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>4 330 915</b>	<b>4 101 413</b>	<b>3 931 023</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	(2 405 707)	(2 237 471)	(2 101 140)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 925 208</b>	<b>1 863 942</b>	<b>1 829 883</b>

### **NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2020 un solde net d'amortissements de 595.858.449DT contre 655.451.848DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>30/06/2019</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	4 226 376	4 098 283	3 841 412
Carrière	111 707 060	111 707 060	111 707 060
Constructions	448 341 930	471 163 723	470 910 975
Installations climatiseurs	102 066	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560	162 560
Engins de carrière acquis en leasing	22 953 442	22 503 230	21 998 370
Matériel de transport	1 560 867	1 473 042	975 051
Matériel de transport acquis en leasing	4 690 468	4 407 276	4 568 272
Matériel industriel	14 351 811	13 774 409	13 756 633
Matériel informatique	1 411 995	1 308 806	1 114 741
Mobilier & Matériel de bureau	1 111 835	1 093 843	1 046 705
Outillage industriel	307 130 118	338 653 982	338 695 719
Matériel Ready Mix	62 889	62 889	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	12 236 876	12 236 876	12 150 883
Immobilisations corporelles en cours	6 898 139	9 761 768	5 343 637
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>939 914 755</b>	<b>995 475 736</b>	<b>989 402 845</b>
Amortissements des immobilisations corporelles	(344 056 306)	(340 023 888)	(319 060 554)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>595 858 449</b>	<b>655 451 848</b>	<b>670 342 291</b>

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**

**Au 30 Juin 2020**

Désignations	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				VCN AU 31/12/2020
	AU 31/12/2019	Additions 2020	Régularisation 2020	Transfert 2020	AU 30/06/2020	AU 31/12/2019	Régularisation 2020	Dotation 2020	AU 30/06/2020	
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	1 350 370	-	67 500	1 417 870	1 282 130
Logiciels	661 275	76 594	-	-	737 869	612 400	-	17 019	629 419	108 451
Licence	727 791	152 907	-	-	880 698	262 354	-	83 716	346 071	534 627
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>4 101 413</b>	<b>229 501</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 330 915</b>	<b>2 237 471</b>	<b>-</b>	<b>168 235</b>	<b>2 405 707</b>	<b>1 925 208</b>
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	0	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	3 967 131	55 459	-	-	4 022 591	2 314 594	-1 092	172 709	2 486 266	1 536 325
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	31 277 977	-	1 117 071	32 395 047	79 312 013
Constructions	471 163 723	-	-31 084 965	8 263 172	448 341 930	149 388 124	-6 562 432	10 542 601	153 368 292	294 973 638
Installations techniques cimenterie	338 785 134	65 284	-31 516 514	-	307 333 904	104 997 282	-9 979 141	7 745 552	102 763 694	204 570 210
Installations climatiseurs	102 066	-	-	-	102 066	102 066	-	-	102 066	-
Installations téléphoniques	162 560	-	-	-	162 560	162 560	-	-	162 560	-
Engins de carrière acquis en leasing	22 503 230	450 212	-	-	22 953 442	20 196 645	-	602 773	20 799 418	2 154 024
Matériel de transport	1 473 042	87 825	-	-	1 560 867	989 051	-	51 161	1 040 212	520 655
Matériel de transport acquis en leasing	4 407 276	283 592	-	-	4 690 868	4 146 841	-	170 553	4 317 394	373 474
Matériel industriel	13 774 409	577 402	-	-	14 351 811	12 735 300	-	87 274	12 822 574	1 529 238
Matériel informatique	1 308 806	103 189	-	-	1 411 995	1 026 084	-	47 778	1 073 862	338 133
Mobilier & Matériel de bureau	1 093 843	17 992	-	-	1 111 835	916 282	-	35 985	952 267	159 567
Matériel ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	28 946	-	1 572	30 518	32 371
Matériel Ready Mix acquis en leasing	12 236 876	-	-	-	12 236 876	11 742 136	-	-	11 742 136	494 740
Immobilisations corporelles en cours (A)	9 761 768	-	-	-2 863 629	6 898 139	0	-	-	-	6 898 139
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>995 475 736</b>	<b>1 640 955</b>	<b>-62 601 479</b>	<b>5 399 543</b>	<b>939 914 755</b>	<b>340 023 888</b>	<b>-16 542 665</b>	<b>20 575 029</b>	<b>344 056 306</b>	<b>595 858 450</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>999 577 149</b>	<b>1 870 457</b>	<b>-62 601 479*</b>	<b>5 399 543</b>	<b>944 245 670</b>	<b>342 261 359</b>	<b>-16 542 665</b>	<b>20 743 264</b>	<b>346 462 012</b>	<b>597 783 658</b>

\* Ce mouvement concerne principalement l'ajustement du coût de la cimenterie suite à l'affaire de surfacturation (Voir note II)

**NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières s'élèvent au 30 juin 2020 à 6.853.934DT contre 5.238.125DT au 31 Décembre 2019, enregistrant ainsi une augmentation de 1.615.809DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>30/06/2019</u>
Titres de participation	350 883	350 883	350 883
Prêts au personnel	918 665	422 753	638 459
Dépôts et cautionnements versés	5 680 603	4 560 706	10 541 065
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>6 950 151</b>	<b>5 334 342</b>	<b>11 530 407</b>
Provisions	(96 217)	(96 217)	(96 217)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>6 853 934</b>	<b>5 238 125</b>	<b>11 434 190</b>

**NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les autres actifs non courants s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>30/06/2019</u>
Charges à répartir	6 936 036	6 394 704	4 377 737
<b>Total brut</b>	<b>6 936 036</b>	<b>6 394 704</b>	<b>4 377 737</b>
Résorption charges à répartir	(1 065 806)	(1 262 094)	(242 819)
<b>Total résorptions</b>	<b>(1 065 806)</b>	<b>(1 262 094)</b>	<b>(242 819)</b>
<b>Total des autres actifs non courants</b>	<b>5 870 230</b>	<b>5 132 610</b>	<b>4 134 918</b>

**NOTE N°5 : STOCKS**

Les stocks nets s'élèvent au 30 juin 2020 à 88.385.035DT contre 90.984.873DT au 31 Décembre 2019, enregistrant ainsi une baisse de 2.599.838DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>30/06/2019</u>
Pièces de rechanges	20 444 492	18 357 934	6 783 487
Stock destiné à la vente	-	-	998 752
Produits finis Agrégats	844 366	1 109 306	753 274
Produits semi-finis Agrégats	38 325 240	34 082 578	31 434 459
Stocks Ciments	3 142 042	3 445 200	2 621 113
Matières premières READYMIX	101 475	88 590	102 763
Stocks Matières premières cimenterie	2 811 077	2 492 847	6 717 007
Stocks Clinker	20 675 334	28 663 667	26 574 601
Emballages	2 513 814	3 217 556	1 858 330
<b>TOTAL</b>	<b>88 857 840</b>	<b>91 457 678</b>	<b>77 843 786</b>
Moins : Provisions	(472 805)	(472 805)	(472 805)
<b>TOTAL NET</b>	<b>88 385 035</b>	<b>90 984 873</b>	<b>77 370 981</b>

**NOTE N°6: CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>30/06/2019</u>
Clients Agrégats	21 180 736	19 087 404	20 683 543
Clients Ciments	3 103 552	2 771 068	34 682 221
Clients Ready mix	2 635 145	2 936 550	3 774 931
Clients Douteux	4 668 553	3 105 388	2 758 743
Clients, effets à recevoir	970 307	8 051 394	2 522 115
Clients, effets à l'encaissement	5 149	-	18 580
Clients, chèques à l'encaissement	14 968 924	3 555 128	5 853 608
<b>Total brut</b>	<b>47 532 366</b>	<b>39 506 932</b>	<b>70 293 741</b>
Moins : Provisions	(4 668 552)	(3 105 388)	(2 758 743)
<b>Total net</b>	<b>42 863 814</b>	<b>36 401 544</b>	<b>67 534 998</b>

**NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS**

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2020 à 68.498.495DT contre 25.119.327 DT au 31 décembre 2019 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>30/06/2019</u>
Personnel avances et acomptes	84 500	-	-
Etat impôts et taxes	13 615 603	13 349 006	13 038 524
BINA Trade	1 561 286	1 561 286	1 561 286
Créance sur des parties liées	767 568	770068	772568
Produits à recevoir Groupe FLS *	40 920 987	-	-
Produits à recevoir	9 257 371	8 232 547	8 229 558
Charges constatées d'avance	1 831 049	1 226 318	2 482 302
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144	420 144
Autres débiteurs divers	480 030	-	-
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>68 938 540</b>	<b>25 559 371</b>	<b>26 560 588</b>
Moins : provisions	(440 045)	(440 045)	(440 045)
<b>TOTAL NET</b>	<b>68 498 495</b>	<b>25 119 327</b>	<b>26 064 339</b>

\* Ce montant correspond au produit à recevoir au titre de l'affaire de surfacturation et les litiges avec les constructeurs de la cimenterie (voir note II)

#### **NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES**

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent au 30 juin 2020 37.738.712DT contre 5.619.891DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>30/06/2019</u>
Placements en titres SICAV	14 689 877	-	-
Banques (a)	17 847 895	2 428 207	2 469 573
Blocage et déblocage	5 158 386	3 178 093	1 199 339
Caisses	42 554	13 591	28 027
<b>Total</b>	<b>37 738 712</b>	<b>5 619 891</b>	<b>3 696 939</b>

(a) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>30/06/2019</u>
Banque de Tunisie	3 735 651	625 900	576 151
Banque Tuniso-Koweitienne	36 028	56 193	802 558
Banque de Tunisie et des Emirats	375 926	700 000	700 000
Attijari Bank	13 613 277	-	-
AL BARAKA	23 235	6 669	2 872
Zitouna Bank	13 774	37 053	118
QNB	-	-	387 874
TSB	-	1 001 338	-
NAIB BANK	49 021	-	-
UIB	983	1 055	-
<b>Total</b>	<b>17 847 895</b>	<b>2 428 207</b>	<b>2 469 573</b>

## **B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

### **NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent au 30 juin 2020 un solde de 113.352.509DT contreun solde négatif de 89.174.206DT au 31 Décembre 2019 soit une augmentationde 202.526.714DT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>30/06/2019</u></b>
Capital social	343 624 940	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801	588 801
Prime d'émission	151 619 117	117 321 012	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(139 049 899)	(87 739 148)	(87 739 148)
Amortissements différées	(241 977 767)	(241 977 767)	(241 77 767)
<b>Total capitaux propres avant résultat de la période</b>	<b>116 614 426</b>	<b>(37 863 455)</b>	<b>(37 863 455)</b>
Résultat de la période / l'exercice	(3 261 917)	(51 310 751)	(27 915 251)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>113 352 509</b>	<b>(89 174 206)</b>	<b>(65 778 706)</b>

Conformément à la législation fiscale en vigueur (article 12 bis - § VI du code de l'IRPP & IS), à l'ouverture de l'exercice 2020, le résultat déficitaire 2019sera affecté respectivement en amortissements différés, perte reportable et perte non reportable de 43.790.253 DT, 3.502.190 DT et 4.018.308 DT.

La société Carthage Cement a procédé courant 2020 à une opération d'augmentation du capital social de 171.490.527 DT. Cette opération a abouti à la souscription de 171.490.527 actions nouvelles au prix d'émission de 1,200 DT chacune (soit 1 DT de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 0,200 DT) dont 56.862.629 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires BINA CORP) et 114.627.898 en numéraire.

La structure du capital se présente au 30 Juin 2020comme suit :

<i>Liste des actionnaires</i>	<i>Nbre Action</i>	<i>Participation Capital</i>	<i>% Capital</i>	<i>Souscription en capital</i>	<i>Structure Capital après augmentation</i>	<i>% Capital après augmentation de capital</i>
<b>SOCIETE BINA CORP</b>	<b>86 477 362</b>	<b>86 477 362</b>	<b>50,24%</b>	<b>51 669 246</b>	<b>138 146 608</b>	<b>40,20%</b>
<b>ETAT TUNISIEN</b>	<b>10 819 622</b>	<b>10 819 622</b>	<b>6,29%</b>	<b>0</b>	<b>10 819 622</b>	<b>3,15%</b>
<b>EL KARAMA HOLDING</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>51 026 716</b>	<b>51 026 716</b>	<b>14,85%</b>
<b>BANQUES dont détail</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>66 725 877</b>	<b>66 725 877</b>	<b>19,42%</b>
BT SICAR				18 250 000	18 250 000	5,31%
BH EQUITY				10 434 520	10 434 520	3,04%
SICAR INVEST (SICAR BNA)				14 000 000	14 000 000	4,07%
STB				9 194 320	9 194 320	2,68%
BIAT SICAR				5 000 000	5 000 000	1,46%
BTE				1 726 295	1 726 295	0,50%
ATTIJARI BANK				3 044 167	3 044 167	0,89%
BTK				3 409 909	3 409 909	0,99%
ATB				1 666 666	1 666 666	0,49%
<b>Public dont principales participations</b>	<b>74 837 429</b>	<b>74 837 429</b>	<b>43,48%</b>	<b>2 068 688</b>	<b>76 906 117</b>	<b>22,38%</b>
Groupe Neifar	11 511 915	11 511 915	6,69%	0	11 511 915	3,35%
Groupe Horchani	7 048 363	7 048 363	4,09%	0	7 048 363	2,05%
Groupe Khechine	2 490 598	2 490 598	1,45%	0	2 490 598	0,72%
MongiTrimech	1 452 490	1 452 490	0,84%	0	1 452 490	0,42%
Autres Public	52 334 063	52 334 063	30,40%	2 068 688	54 402 751	15,83%
<b>TOTAL</b>	<b>172 134 413</b>	<b>172 134 413</b>	<b>100,00%</b>	<b>171 490 527</b>	<b>343 624 940</b>	<b>100,00%</b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

### Tableau de variation des capitaux propres

Au 30 Juin 2020

<i>(en millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
<b>Soldes au 31 Décembre 2018</b>	<b>172 134 413</b>	<b>1 809 234</b>	<b>117 321 012</b>	<b>588 801</b>	<b>(53 460 640)</b>	<b>(200 270 183)</b>	<b>(75 986 092)</b>	<b>(37 863 455)</b>
Affectation du résultat 2018					(34 278 508)	(41 707 584)	75 986 092	-
Résultat de la période close le 31 Décembre 2019							(51 310 751)	(51 310 751) <sup>1</sup>
<b>Soldes au 31 Décembre 2019</b>	<b>172 134 413</b>	<b>1 809 234</b>	<b>117 321 012</b>	<b>588 801</b>	<b>(87 739 148)</b>	<b>(241 977 767)</b>	<b>(51 310 751)</b>	<b>(89 174 206)</b>
Affectation du résultat 2019					(7 520 498)	(43 790 253)	51 310 751	-
Résultat de la période close le 30 Juin 2020							(3 261 917)	(3 261 917)
Augmentation de Capital	171 490 527		34 298 105					205 788 632
<b>Soldes au 30 Juin 2020</b>	<b>343 624 940</b>	<b>1 809 234</b>	<b>151 619 117</b>	<b>588 801</b>	<b>(95 259 646)</b>	<b>(285 768 020)</b>	<b>(3 261 917)</b>	<b>113 352 509</b>

**NOTE N°10 : EMPRUNTS**

**Tableau des Emprunts au 30/06/2020**

	Solde au 31/12/2019 (*)			Mouvement de l'exercice						Solde au 30/06/2020(**)			
	<u>Total en début de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>	<u>Additions* LT</u>	<u>Reclassement LT</u>	<u>Remboursement LT</u>	<u>Additions CT</u>	<u>REMB CT</u>	<u>Reclassement CT de Période</u>	<u>RemboursementCTde période</u>	<u>Total en fin de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>
AB	17 440 000	15 616 217	1 823 783	-	408 974	-	-	716 197	408 974	-	16 723 803	15 207 243	1 516 560
BTK	24 127 440	20 699 728	3 427 713	18 509 341	922 477	19 777 251	1 267 910	-	921 978	5 617 600	18 509 341	18 509 341	-
ATTIJARI	20 076 573	16 204 443	3 872 129	16 210 000	1 533 288	-	-	-	1 533 288	2 401 039	33 885 534	30 881 155	3 004 379
ATB	8 704 850	7 349 950	1 354 900	-	677 450	-	-	-	677 450	51 000	8 653 850	6 672 500	1 981 350
BH	65 630 230	41 868 154	23 762 076	-	3 796 753	-	-	9 672 742	3 796 753	1 669 622	54 287 866	38 071 401	16 216 465
STB	51 304 035	35 522 260	15 781 775	-	3 913 451	-	-	-	3 913 451	3 456 346	47 847 689	31 608 810	16 238 879
BT	94 778 059	65 360 214	29 417 845	79 500 000	4 902 974	60 457 240	1 154 516	-	4 902 974	34 320 819	80 654 516	79 500 000	1 154 516
TSB	13 653 957	8 838 675	4 815 282	-	1 203 821	-	-	-	1 203 821	200 637	13 453 320	7 634 855	5 818 466
BNA	59 930 704	30 531 791	29 398 913	-	3 308 014	-	-	263 889	3 308 014	-	59 666 815	27 223 777	32 443 038
BIAT	23 811 765	14 882 353	8 929 412	-	1 488 235	-	-	2 976 471	1 488 235	-	20 835 294	13 394 118	7 441 176
BTL	17 863 607	9 477 175	8 386 432	-	1 044 823	-	-	9 545	1 044 823	44	17 854 018	8 432 353	9 421 665
BTE	11 616 706	5 074 007	6 542 699	-	543 644	-	-	2 328 390	543 644	-	9 288 316	4 530 363	4 757 953
<b>Total des emprunts</b>	<b>408 937 925</b>	<b>271 424 967</b>	<b>137 512 959</b>	<b>114 219 341</b>	<b>23 743 903</b>	<b>80 234 490</b>	<b>2 422 426</b>	<b>15 967 232</b>	<b>23 743 903</b>	<b>47 717 107</b>	381 660 362	<b>281 665 914</b>	<b>99 994 449</b>

\*Il s'agit principalement des mouvements liés à l'opération de consolidation des emprunts bancaires.

**NOTE N°11 : Crédits bail**

Le poste « crédits bail » accuse au 30 Juin 2020 un solde de 623.086DTet représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2020	529 589	462 655	66 933
2021	616 406	538 980	77 427
2022	308 699	273 002	35 697
2023	115 426	98 895	16 530
2024	60 868	55 544	5 324
2025	14 888	14 606	282
<b>Total général</b>	<b>1 645 876</b>	<b>1 443 682</b>	<b>202 194</b>
<b>Total à moins d'un an</b>	<b>932 774</b>	<b>820 596</b>	<b>112 177</b>
<b>Total à plus d'un an</b>	<b>713 103</b>	<b>623 086</b>	<b>90 017</b>

**NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES**

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 Juin 2020 à 52.277.356DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>30/06/2019</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA **	23 227 402	23 227 394	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP *	-	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955	29 049 955	27 576 097
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	-	35 664 443	36 133 673
<b>Total</b>	<b><u>52 277 356</u></b>	<b><u>121 101 761</u></b>	<b><u>120 097 134</u></b>

\* Ce montant a été converti dans le cadre de l'opération d'augmentation du capital

\*\* Le décompte des intérêts sur le compte courant Lazhar Sta a été suspendu à compter du mois de Novembre 2019 suite à l'affaire de surfacturation (Lazhar Sta est l'une des parties condamnées dans cette affaire)

**NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES**

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 Juin 2020 à 4.727.485 DT, s'analyse comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>30/06/2019</u></b>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 194 453	1 815 233	1 315 233
Autres provisions pour risques et charges	2 531 771	2 394 311	5 958 843
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261	1 001 261
<b>Total</b>	<b>4 727 485</b>	<b>5 210 805</b>	<b>8 275 337</b>

**NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

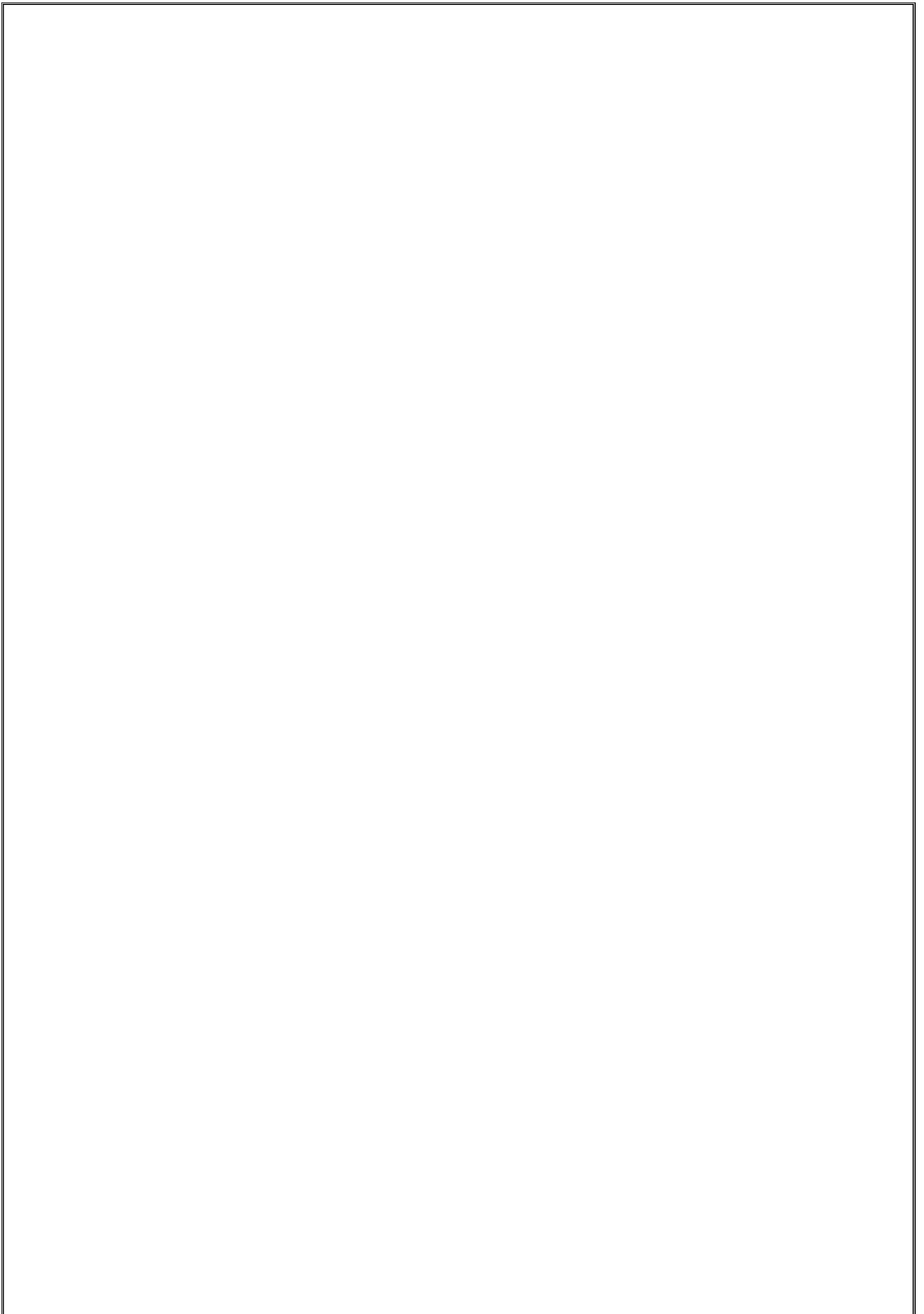
Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse au 30 Juin 2020 un solde de 60.101.698 DT, s'analyse comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>30/06/2019</b>
Fournisseurs d'exploitation	20380449	25 808 429	46 260 343
Fournisseurs, effets à payer	37 766 253	35 057 365	32 673 636
Fournisseurs d'immobilisations	761 342	15 971 909	15 976 650
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483	1 483
Autres fournisseurs	1 099 186	1 099 186	316 995
Retenue de garantie	92 985	92 984	92 985
<b>Total</b>	<b>60 101 698</b>	<b>78 031 356</b>	<b>95 322 092</b>

**NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants présentent, au 30 juin 2020, un total de 162.113.200DT, contre 168.323.648DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>30/06/2019</b>
Clients, avances et acomptes	51 354 826	67 619 177	80 752 048
Etat impôts et taxes	67 771 380	55 216 314	44 568 938
Amende Exploitation carrière	1 362 306	832 823	336 894
Rémunérations dues au personnel	1 445 654	1 196 486	43 980
JUGURTHA STUDIES	12 769	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846	9 846
Maghreb Carrelage	5 768	5 768	5 768
Grande immobilière du nord	14 209	14 209	14 209
CNSS	16 505 323	15 620 380	15 324 604
Personnel, charges à payer	9 380 823	6 631 533	8 393 750
Congé à payer	401 146	1 118 197	986 574
Dette envers Karama Holding	-	6 105 662	6 053 481
Autres passifs courants	3 280 697	3 372 032	3 920 315
Provisions pour risques et charges	3 168 444	3 168 444	3 168 444
Compte d'attente	1 060	1 060	(22 144)
Pénalités de retard sur impayés/Emprunts	7 398 949	7 398 949	-
<b>Total</b>	<b>162 113 200</b>	<b>168 323 648</b>	<b>163 569 480</b>



**NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent au 30 juin 2020 un solde de 173.132.630DT contre 270.135.146DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>30/06/2019</u></b>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	99994449	137 512 959	123 540 508
Echéances à moins d'un an sur crédits bails	820596	923 395	951 096
Intérêts courus	17 149 065	35 350 735	29 452 684
Billet de trésorerie	3 500 000	1 000 000	1 000 000
Crédit de gestion (financement de stock et refinancement d'export)	22 279 416	23 529 000	23 529 000
Crédit financement devises	4 812 189	5 799 707	2 699 902
Concours bancaire (a)	24 576 917	66 019 351	64 266 170
<b>Total</b>	<b>173 132 630</b>	<b>270 135 146</b>	<b>245 439 360</b>

(a) Les banques qui totalisent au 30 Juin 2020 un solde de 24.576.917 DT se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>30/06/2019</u></b>
Attijari Bank	-	2 568 884	939 366
NAIB BANK	-	1 463	1 230
UIB	-	-	404
STB	4 820 947	6 429 360	9 103 836
QNB	175 373	108 455	-
Amen Bank	2 861 754	2 486 585	3 363 807
Banque de Tunisie	2 014 860	10 975 789	16 056 954
BNA	5 076 318	30 492 679	23 548 043
BIAT	789	597 257	60 964
ATB	1 408 449	2 004 510	2916595
BH	3 889 038	6 114 761	7 125 673
BTL	3 423 492	4 239 608	1 138 250
TSB	905 897	-	11 048
<b>Total</b>	<b>24 576 917</b>	<b>66 019 351</b>	<b>64 266 170</b>

## **B/ RESULTAT DE LA PERIODE**

### **NOTE N°17 : PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>30/06/2019</u></b>
Ventes des produits de carrière	5 539 775	20 598 351	10 908 327
Ventes de béton prêt à l'emploi	3 643 892	10 931 659	5 008 578
Ventes Clinker à l'export	1 050 000	12 612 431	12 612 431
Ventes ciments	90 674 715	201 931 304	91 333 254
Pompage et transport Béton	850 503	2 578 183	1 179 430
Chargements et transports Agrégat	211 132	888 564	481 602
Chargements et transports Ciment	76 151	54 125	14 274
<b>Total</b>	<b>102 046 168</b>	<b>249 594 617</b>	<b>121 537 896</b>

### **NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE**

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>30/06/2019</u></b>
Travaux piste carrière	451 400	266 737	103 180
Travaux préparatoires	-	2 053 942	1 172 924
Aménagements front	2 185 472	2 987 821	1 486 136
Aires de stockage	2 715 575	2 947 322	1 113 493
Production immobilisée Cimenterie	5 592	13 984	13 984
Production immobilisée RM	2 562	5 711	406
<b>Total</b>	<b>5 360 601</b>	<b>8 275 517</b>	<b>3 890 123</b>

**NOTE N°19: ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES**

Les achats d'approvisionnementssse détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>30/06/2019</u></b>
Explosifs	800 016	2 218 137	1 093 795
Gasoil et Lubrifiants	1 454 560	4 012 977	2 146 944
Pièces de rechange	7 311 910	16 868 169	2 235 418
Achats de matières premières Ready mix	173 184	723 461	398 532
Achats de matières consommables cimenterie	13 254 351	33 488 099	21 129 176
Achats emballages	6 471 056	20 193 734	7 763 269
Autres achats	2 896 641	6 150 258	2 612 463
Prestation O&M NLS	-	23 264 553	17 301 287
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	15 287 483	73 856 571	43 182 557
Achats non stockés de matières et fournitures	371 918	1 251 677	603 672
Variation de stocks des pièces de rechange	(2 091 315)	(11 385 649)	(811 790)
Variation de stocks des matières premières Ready mix	(8 127)	9 938	(2 398)
Variation de stock matières premières cimenterie	393 427	(1 350 320)	(4 215 253)
<b>Total</b>	<b>46 315 104</b>	<b>169 301 606</b>	<b>93 437 672</b>

**NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>30/06/2019</u></b>
Salaires et compléments de salaires	12 490 051	23 350 792	11 420 202
Cotisations sociales	2 687 743	4 919 328	2 349 879
Autres charges sociales	108 902	524 288	143 838
<b>Total</b>	<b>15 286 696</b>	<b>28 794 409</b>	<b>13 913 919</b>

**NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS**

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>30/06/2019</u></b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	168 235	265 566	129 225
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	20 575 029	42 262 459	21 299 133

Dotations aux résorptions des frais préliminaires	1 065 806	1 262 094	242 819
Dotations aux provisions / Reprise sur provision pour risques et charges	-483 320	1 173 778	-126 816
Dotations aux provisions / Reprise sur provision pour créances douteuses	1 563 165	862 732	516 087
<b>Total</b>	<b>22 888 915</b>	<b>45 826 629</b>	<b>22 060 449</b>

**NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>30/06/2019</u>
Loyers et charges locatives	2 019 067	3 861 219	1 642 899
Entretiens et réparations	1 881 076	2 308 371	989 892
Assurances	1 035 364	2 194 432	1 118 021
Études, recherches et divers services extérieurs	41 334	84 328	39 685
Jetons de présence	-	2 500	-
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b><u>4 976 841</u></b>	<b><u>8 450 850</u></b>	<b><u>3 790 497</u></b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	399 088	1 367 280	519 202
Publicités, publications, relations publiques	38 543	12 462	5 882
Déplacements, missions et réceptions	201 893	431 998	168 539
Dons et subventions	234 396	427 470	123 140
Transports	1 108 079	4 184 474	2 925 389
Frais postaux et de télécommunications	171 228	206 029	59 535
Services bancaires et assimilés	664 803	1 126 504	357 620
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b><u>2 818 030</u></b>	<b><u>7 756 217</u></b>	<b><u>4 159 307</u></b>
Impôts et taxes sur rémunérations	15 087	591 658	214 878
T.C.L	143 372	125 124	125 124
Droits d'enregistrement et de timbres	7 947	9 933	3 420
Autres impôts et taxes	70 787	120 962	77 130
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b><u>237 193</u></b>	<b><u>847 678</u></b>	<b><u>420 552</u></b>
Transfert de charges (autres charges)	(20 678)	(28 502)	(10 910)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>8 011 386</b>	<b>17 026 242</b>	<b>8 359 446</b>

**NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES**

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>30/06/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>30/06/2019</u></b>
Intérêts des comptes courants actionnaires	-	8 851 836	5 361 246
Intérêts sur emprunts	16 264 327	39 783 933	20 329 405
Intérêts sur leasing	80 553	224 208	122 663
Agios débiteurs	1 768 693	3 579 930	1 556 567
Frais d'escomptes	4 278 242	11 255 781	3 514 866
Pertes de change	246 934	(846 424)	(553 683)
Pénalités de retards	9 067 205	9 856 056	4 362 378
<b>Total</b>	<b>31 705 954</b>	<b>72 705 320</b>	<b>34 693 442</b>

#### **NOTE N°24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Les autres gains ordinaires se présentent comme suit au 30 Juin 2020 :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>30/06/2019</b>
Remboursement Assurance	65	82 063	19 317
Vente Conteneurs	11 009	320 256	200 247
Autres gains ordinaires*	19 440 529	105 043	(5 252)
Reprise sur provision sur dette fiscale	4 964	16 266	-
<b>Total</b>	<b>19 456 567</b>	<b>523 628</b>	<b>214 312</b>

\* Ce montant correspond principalement au gain enregistré au titre de l'affaire de surfacturation avec le Groupe FLS pour 16,5 MDT et le litige avec NLS pour 2,8 MDT (voir note II)

#### **NOTE N°25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 2.313.557DT au 30 Juin 2020 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>30/06/2019</b>
Pénalités de retard sur non recouvrement des dettes fiscales et sociales	(1732 165)	(1 301 778)	(1 096 165)
Autres (pertes ordinaires)	(938)	(383 848)	(2 769)
<b>Total</b>	<b>(1 733 103)</b>	<b>(1 685 626)</b>	<b>(1 098 934)</b>

#### **NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES**

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

##### **1- COMPTES COURANTS Actionnaires**

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux mêmes intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2020 un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<b>30/06/2020</b>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 402
Compte courant actionnaire BINA CORP	-
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 954
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	-
<b>Total</b>	<hr/> <b><u>52277356</u></b> <hr/>

## **NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)**

Durant le premier semestre de 2020, le montant du compte courant actionnaire de BINA CORP a été converti en capital.

De même il y a eu la suspension des intérêts sur le compte courant associé Lazhar STA.

### **2- BINA TRADE**

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

La société BINA Trade a facturé au 30 Juin 2020 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 49.880 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 205.116 DT au 30 Juin 2020.

L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 30 Juin 2020 à 20.201.226 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<b><u>30/06/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Traites impayées	14 841 590	14 841 590
Factures impayées	2 867 630	2 867 630
Autres créances	1 561 286	1 561 286
Chèque en coffre	1 135 836	1 135 836
<b>Total des créances BINA TRADE</b>	<b>20 406 342</b>	<b>20 406 342</b>
Solde fournisseur BINA TRADE	(205 116)	(360 010)
<b>Solde BINA TRADE net</b>	<b>20 201 226</b>	<b>20 046 332</b>

### **3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)**

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 30 Juin 2020 s'élève à un montant hors taxes de 319.540 DT.

Un avenant au contrat a été signé le 18 Août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1<sup>er</sup> Août 2016.

- 1- Au cours de l'exercice 2019, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant en HT de 40.378 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est de 14.699 DT au 30 Juin 2020.

#### **4- EL KARAMA HOLDING**

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année avec un taux fixe d'intérêt de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2019 s'élève à 278.027 DT.

Le solde de la dette y compris les intérêts non encore payés s'élève à 6.279.050 DT au 31 décembre 2019. Au cours de l'exercice 2020, les dettes de Karama Holding ont été converties en capital.

#### **5- Autres parties liées**

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

## 1- Autres parties liées

<u>Autres actifs courants</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
TunisiaMarble&Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	138981	141 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
<b>Total actifs</b>	<b>767569</b>	<b>770 069</b>
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD	14 209	14 209
<b>Total passifs</b>	<b>42 592</b>	<b>42 592</b>

### **NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)**

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de BirKassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m<sup>2</sup> pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 30 Juin 2020 s'élève à un montant hors taxes de 2.500 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 138.981 DT au 30 Juin 2020.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2020. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 3.900 DT au 30 Juin 2020.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m<sup>2</sup>, payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.  
Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 30 Juin 2020.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1<sup>er</sup> Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local

à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 30 Juin 2020.

**NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)**

**Rémunération des dirigeants clés**

Les rémunérations du dirigeant de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 30 Juin 2020, se présentent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>Directeur Général</b>
Salaires et rémunérations brutes	119 260
Avantages en nature	10 999
Charges patronales	32 639
<b>Total bruts</b>	<b>162 898</b>
<b>Salaires nets</b>	<b>69 581</b>

**NOTE N°27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

<b>Types d'engagements</b>	<b>Montant</b>
<b>1/ Engagement données</b>	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	261.960 DT
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	561.615.113 DT
*Nantissement	557.256.748 DT
c) Effets escomptés et non échus + Factoring	34.655.318 DT
d) Impayés Commerciaux non débités	
<b>TOTAL</b>	<b>1.153.789.139 DT</b>
<b>2/ Engagements reçus</b>	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TN	10.890.000 DT
<b>TOTAL</b>	<b>10.890.000 DT</b>

Tunis, le 15 septembre 2020

Messieurs les Actionnaires  
de la société CARTHAGE CEMENT SA  
Lotissement Les jardins du Lac  
1053 Tunis

## **Messieurs,**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT » ou « Société ») portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020. Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres de 113.352.509DT, y compris la perte de la période s'élevant à 3.261.917 DT. La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### Justification de notre conclusion avec réserves

1. Comme indiqué dans la note 26 aux états financiers intermédiaires relative aux parties liées, le solde net de la créance sur BINA TRADE (partie liée) a atteint un montant de 20.201.226 DT au 30 juin 2020 (y compris les effets escomptés et non échus). L'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, la Société détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 20.781.059 DT au 30 juin 2020. Au vu de l'historique de ces créances et

des autres informations collectées durant notre examen limité, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note V aux états financiers intermédiaires, la Société a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux ainsi que d'un contrôle social, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 qui adonné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la Société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. Au mois d'août 2012, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La Société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant les tribunaux. Cette affaire a été jugée en première instance et en appel en faveur de l'administration fiscale. La Société a porté l'affaire devant la cour de cassation et n'a pas constaté l'impact de ces jugements dans ses livres. En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société.
- Un contrôle fiscal a couvert la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012 a donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Un arrangement partiel a été conclu en décembre 2017 et a été constaté en comptabilité. La Société a néanmoins reçu une notification de taxation pour un montant résiduel de 619.552 DT qu'elle a contesté devant les tribunaux.
- Un contrôle fiscal a couvert les impôts et taxes de la société «Les Grandes Carrières du Nord» (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 à CARTHAGE CEMENT ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la Société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. CARTHAGE CEMENT a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres. Il est à noter que dans une correspondance entre l'administration fiscale et la cour d'appel du 28 décembre 2016, le montant de la taxation a été ramené à 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.
- La société a reçu en février 2018 une notification d'un contrôle social couvrant les exercices 2015 à 2017. Ce contrôle a donné lieu à un redressement de 2.892.624 DT qui a été totalement provisionné au niveau des états financiers.

La provision constatée en couverture des différents contrôles susmentionnés s'élève au 30 juin 2020 à 4.800.140 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces contrôles (ainsi qu'au titre de l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non prescrits). Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

### Conclusion

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence éventuelle sur les états financiers intermédiaires des situations évoquées dans le paragraphe «Justification de notre conclusion avec réserves», nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société CARTHAGE CEMENT SA au 30 juin 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

### Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur :

- La note II.1 aux états financiers intermédiaires qui décrit le litige opposant actuellement la Société aux constructeurs de la cimenterie. La cour d'appel a émis un jugement, en date du 15 novembre 2019, condamnant solidairement les parties : FLS SMITH, PROKON, EKON (constructeurs de la cimenterie) ainsi que les actionnaires fondateurs (Lazhar STA et Belhassen Trabelsi) et un intermédiaire (représentant de la société FLS SMITH en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros (selon le cours de change historique) à Carthage Cement au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. Carthage Cement a porté cette affaire en cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard et les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Par ailleurs, et compte tenu de l'avancement des procédures liées à cette affaire au 30 juin 2020 et de la reconnaissance faite par l'un des parties condamnées des faits reprochés, la Société a procédé à la comptabilisation de l'impact de ce jugement dans ces comptes considérant ainsi que le montant de 30 millions euros constitue le minimum acquis par la société à ce stade. Ceci a donné lieu à un profit de 16.542.610 TND constaté dans les états financiers intermédiaires au 30 juin 2020.

Par ailleurs, un différend oppose actuellement Carthage Cement à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie). Carthage Cement réclame la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui auraient dû être réalisés par cette dernière avant le transfert de la cimenterie et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties. Carthage Cement a procédé à la comptabilisation d'un gain de 2.816.071 TND au niveau des états financiers intermédiaires au 30 juin 2020 correspondant au montant que le management considère comme raisonnablement acquis au stade des procédures en cours

Le montant définitif du gain éventuel supplémentaire sera constaté par Carthage Cement une fois les procédures liées à ces litiges seront finalisées.

- La note III aux états financiers intermédiaires qui décrit les difficultés financières de la Société. Carthage Cement connaît actuellement des difficultés de trésorerie et n'arrive pas à honorer tous ses engagements envers les institutions financières et les autres tiers (notamment l'administration fiscale et la sécurité sociale). Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris depuis l'exercice 2019 plusieurs actions dont notamment une restructuration financière ayant abouti à une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT) et un accord de restructuration des emprunts bancaires (prévoyant notamment une période de grâce de 18 mois et la baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%). Sur la base de ces éléments, le management de la Société a établi un business plan pour la période 2020-2024 et sur lequel il estime que la Société serait en mesure d'honorer ses engagements. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de son endettement, la capacité de la Société à honorer ses engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan, de l'accès aux sources de financement externes et du soutien financier des actionnaires de la Société.
- La note II.2 aux états financiers intermédiaires qui décrit les événements liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts potentiels sur l'activité de la société

***Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F***

***Ahmed SAHNOUN***

***F.M.B.Z KPMG TUNISIE***

***Mohamed HZAMI***